

## VIVANTE FRATERNITÉ

### Thème : « Accompagner, discerner et intégrer la fragilité »

En ce mois d'avril 2017, pour nos rencontres fraternelles nous vous proposons des extraits du travail de la Commission Famille, du CIOFS, ayant comme thème pour 2017 « Prendre soin de la fragilité humaine : miséricorde et discernement ». La Commission a utilisé l'Exhortation papale Amoris Laetitia pour sa réflexion sur la situation actuelle de nos familles.

Rappel : Aux rencontres mensuelles, la fraternité devrait pouvoir disposer d'une Bible, d'au moins une copie des Constitutions générales, d'un exemplaire du Catéchisme de l'Église catholique et d'au moins un Prions en Église. De plus, chaque membre devrait avoir en mains sa propre copie de la Règle.

*Bonne préparation - Bonne rencontre*

## RENCONTRE MENSUELLE D'AVRIL 2017

**Prière d'ouverture ou chant** (Selon le Rituel ou un chant au choix de la fraternité)

### **Réflexion biblique en réponse à l'article 4 de notre Règle:**

Comme l'article 4 de notre Règle propose *aux Franciscains séculiers de s'appliquer à une lecture fréquente de l'Évangile, passant de l'Évangile à la vie et de la vie à l'Évangile*, nous vous proposons de faire un partage d'Évangile, soit sur l'Évangile du jour, ou sur celui du dimanche.

Ensuite, partager ses réflexions à l'aide, si désiré, d'une ou des questions suivantes :

1. Que nous enseigne cet évangile?
2. À qui s'adresse-t-il?
3. Comment nous rejoint-il personnellement?
4. En est-il un d'espérance? D'un autre message? Pourquoi et comment?

**Lecture :** (choisir une personne qui lit posément)

### **Présentation de la proposition de travail**

La Commission a pensé à une dynamique de travail constituée de trois parties :

- 1. De questions pour le partage... (Voir)**
- 2. D'un matériel pour la réflexion (Juger) Éclaire-nous...**
- 3. D'une prise d'engagement ... (Agir)**

### **Accompagner, discerner et intégrer la fragilité** (*Article 291 de l'Exhortation*)

Les Pères synodaux ont affirmé que, même si l'Église comprend que toute rupture du lien matrimonial « va à l'encontre de la volonté de Dieu, [elle] est également consciente de la fragilité de nombreux de ses fils ». Illuminée par le regard de Jésus Christ, elle « se tourne avec amour vers ceux qui participent à sa vie de manière incomplète, tout en reconnaissant que la grâce de Dieu agit aussi dans leurs vies, leur donnant le courage d'accomplir le bien, pour prendre soin l'un de l'autre avec amour et être au service de la communauté dans laquelle ils vivent et travaillent ». D'autre part, cette attitude se trouve renforcée dans le contexte d'une

Année Jubilaire consacrée à la miséricorde. Bien qu'elle propose toujours la perfection et invite à une réponse plus pleine à Dieu, « l'Église doit accompagner d'une manière attentionnée ses fils les plus fragiles, marqués par un amour blessé et égaré, en leur redonnant confiance et espérance, comme la lumière du phare d'un port ou d'un flambeau placé au milieu des gens pour éclairer ceux qui ont perdu leur chemin ou qui se trouvent au beau milieu de la tempête ». N'oublions pas que souvent la mission de l'Église ressemble à celle d'un hôpital de campagne.

### **Réflexion:**

Quelles situations de fragilité nos familles vivent-elles aujourd'hui?

Prendre le temps nécessaire pour partager nos réflexions.

### **Le discernement des situations dites "irrégulières" (Article 296 de l'Exhortation)**

Le Synode s'est référé à diverses situations de fragilité ou d'imperfection. À ce sujet, je voudrais rappeler ici quelque chose dont j'ai voulu faire clairement part à toute l'Église pour que nous ne nous trompions pas de chemin : « Deux logiques parcourent toute l'histoire de l'Église : exclure et réintégrer [...]. La route de l'Église, depuis le Concile de Jérusalem, est toujours celle de Jésus : celle de la miséricorde et de l'intégration [...]. La route de l'Église est celle de ne condamner personne éternellement; de répandre la miséricorde de Dieu sur toutes les personnes qui la demandent d'un cœur sincère [...Car] la charité véritable est toujours imméritée, inconditionnelle et gratuite ! » Donc, « il faut éviter des jugements qui ne tiendraient pas compte de la complexité des diverses situations ; il est également nécessaire d'être attentif à la façon dont les personnes vivent et souffrent à cause de leur condition ».

### **Réflexion :**

Comment accompagner ces situations?

Prendre le temps de bien considérer le texte puis partager sur le contenu.

### **Les divorcés engagés dans une nouvelle union (Article 298 de l'Exhortation)**

Les divorcés engagés dans une nouvelle union, par exemple, peuvent se retrouver dans des situations très différentes, qui ne doivent pas être cataloguées ou enfermées dans des affirmations trop rigides sans laisser de place à un discernement personnel et pastoral approprié, qui ne doivent pas être cataloguées ou enfermées dans des affirmations trop rigides sans laisser place à un discernement personnel et pastoral approprié. Une chose est une seconde union consolidée dans le temps, avec de nouveaux enfants, avec une fidélité prouvée, un don de soi généreux, un engagement chrétien, la conscience de l'irrégularité de sa propre situation et une grande difficulté à faire marche arrière sans sentir en conscience qu'on commet de nouvelles fautes.

L'Église reconnaît des situations où « l'homme et la femme ne peuvent pas, pour de graves motifs par exemple l'éducation des enfants, remplir l'obligation de la séparation ». Il y a aussi le cas de ceux qui ont consenti d'importants efforts pour sauver le premier mariage et ont subi un abandon injuste, ou celui de « ceux qui ont contracté une seconde union en vue de l'éducation de leurs enfants, et qui ont parfois, en conscience, la certitude subjective que le mariage précédent, irrémédiablement détruit, n'avait jamais été valide ». Mais autre chose est une nouvelle union provenant d'un divorce récent, avec toutes les conséquences de souffrance et de confusion qui affectent les enfants et des familles entières, ou la situation d'une personne qui a régulièrement manqué à ses engagements familiaux. Il doit être clair que ceci n'est pas l'idéal que l'Évangile

propose pour le mariage et la famille. Les Pères synodaux ont affirmé que le discernement des Pasteurs doit toujours se faire « en distinguant attentivement » les situations, d'un « regard différencié ». Nous savons qu'il n'existe pas de « recettes simples ».

### **Réflexion:**

Comment accompagner ces situations?

Prendre le temps nécessaire pour bien partager.

### **La logique de l'intégration pour les baptisés remariés civilement**

*(Article 299 de l'Exhortation)*

J'accueille les considérations de beaucoup de Pères synodaux, qui ont voulu signaler que « les baptisés divorcés et remariés civilement doivent être davantage intégrés dans les communautés chrétiennes selon les diverses façons possibles, en évitant toute occasion de scandale. La logique de l'intégration est la clef de leur accompagnement pastoral, afin que non seulement ils sachent qu'ils appartiennent au Corps du Christ qu'est l'Église, mais qu'ils puissent en avoir une joyeuse et féconde expérience. Ce sont des baptisés, ce sont des frères et des sœurs, l'Esprit Saint déverse en eux des dons et des charismes pour le bien de tous. Leur participation peut s'exprimer dans divers services ecclésiaux : il convient donc de discerner quelles sont, parmi les diverses formes d'exclusion actuellement pratiquées dans les domaines liturgique, pastoral, éducatif et institutionnel, celles qui peuvent être dépassées. Non seulement ils ne doivent pas se sentir excommuniés, mais ils peuvent vivre et mûrir comme membres vivants de l'Église, la sentant comme une mère qui les accueille toujours, qui s'occupe d'eux avec beaucoup d'affection et qui les encourage sur le chemin de la vie et de l'Évangile. Cette intégration est nécessaire également pour le soin et l'éducation chrétienne de leurs enfants, qui doivent être considérés comme les plus importants ».

### **Réflexion :**

Quelles situations de fragilité nos familles vivent-elles aujourd'hui?

Prendre le temps nécessaire pour partager vos réflexions.

### **Approfondissement de points extraits de la Règle et des Constitutions**

#### **Règle 19**

Porteurs de la paix qu'ils savent devoir construire sans cesse, ils chercheront, dans le dialogue, les voies de l'unité et de l'entente fraternelle, faisant confiance en la présence du germe divin dans l'homme et en la puissance transformante de l'amour et du pardon.

Messagers de joie parfaite, en toutes circonstances ils s'emploieront activement à porter aux autres la joie et l'espérance.

### **Constitutions générales**

#### **Article 24.2**

Dans la Fraternité :

- la spiritualité familiale et conjugale et la manière chrétienne d'envisager les problèmes familiaux seront un sujet de dialogue et d'échange d'expériences ;
- on partagera entre frères les moments importants de la vie familiale, et l'on portera une fraternelle attention à ceux qui, - célibataires, veufs et veuves, parents isolés, séparés ou divorcés - vivent des situations difficiles

- on créera les conditions du dialogue entre générations ;
- on favorisera la formation de groupes de foyers et de groupes de familles.

### **Réflexion engageante ...**

Prenons maintenant le temps de nous pencher sur les questions suivantes :

1. Ayant approfondi ces enseignements de l'Église et partagé, quelles attitudes devons-nous améliorer devant des situations de fragilité ?
2. Les frères et sœurs vivant en « situation irrégulière » se sentent-ils accueillis à part entière? Peuvent-ils participer pleinement à notre Fraternité tant locale que régionale?
3. Quelle contribution concrète pouvons-nous apporter à l'initiative pastorale de notre Église et de notre communauté ?

### **Objectif –Vie:**

Durant le mois d'avril, que nos rencontres nous ouvrent au message de notre Pape François. Pussions-nous y découvrir des moyens encore plus évangéliques pour enrichir nos relations familiales et fraternelles ...

### **Événements et Informations de l'Église et de l'Ordre**

Rappeler les rencontres et activités locales et régionales.

### **Fin de la rencontre** : Prière à la Sainte Famille

Jésus, Marie et Joseph en vous, nous contemplons la splendeur de l'amour vrai, en toute confiance nous nous adressons à vous.

Sainte Famille de Nazareth, fais aussi de nos familles un lieu de communion et un cénacle de prière, d'authentiques écoles de l'Évangile et de petites Églises domestiques.

Sainte Famille de Nazareth, que plus jamais il n'y ait dans les familles des scènes de violence, d'isolement et de division; que celui qui a été blessé ou scandalisé soit, bientôt, consolé et guéri.

Sainte Famille de Nazareth, fais prendre conscience à tous du caractère sacré et inviolable de la famille, de sa beauté dans le projet de Dieu.

Jésus, Marie et Joseph, écoutez, exaucez notre prière.

Amen !

*Donnée à Rome, près de Saint Pierre, à l'occasion du Jubilé extraordinaire de la Miséricorde, le 19 mars, Solennité de saint Joseph, de l'an 2016, le quatrième de mon Pontificat.*

*Franciscus*